



Déclaration dans le régime de la taxe sur la détention de déchets (TD)

Renvoyez ce formulaire complété et signé à : ➔

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle Agriculture,
Ressources naturelles et Environnement
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Base légale :

Décret du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes¹.

Instructions pour l'utilisateur

La réglementation impose que la déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée parvienne au service indiqué sur le présent formulaire, au plus tard, le 20 du quatrième mois qui suit l'année civile à laquelle se rapporte la déclaration.

Cadre réservé à l'administration

Année :		
Code site OWD :		
Code déclarant OWD :		
Date de réception de la déclaration :		
Visa (cachet)	Date	Nom et signature de l'agent de la DIE
Observations :		

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné (le déclarant) :

Nom

Prénom

Fonction

certifie que la présente déclaration, en ce compris les documents annexés est exacte et sincère et peut servir à la vérification du montant de la taxe.

Je joins annexe(s) numérotée(s) à la présente déclaration.

Fait à

Date

 / /

Signature